Image not found or type unknown

Contravention à l'étranger reçue 1 an après !

Par **Guezzi**, le **18/07/2016** à **10:37**

Bonjour ,

J'ai reçu le 16 juillet 2016 trois contraventions provenant de la ville de Rome , les infractions datent du 14 et 12 août 2015.

Deux d'entre elles sont pour "accès en zone pour piétons sans avoir l'autorisation nécessaire" avec 3 min d'intervalles entre les deux contraventions.

Est-t-il possible de contester au moins une des amendes, soit parce qu'elles datent d'il y a 11 mois, soit parce qu'elles ont été commises à 3 min d'intervalles ?
Merci d'avance à ceux qui me répondront.
Cordialement , Mme Guezzi

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés